

- **Export indirect**
Les intermédiaires s'installent dans les radars des entreprises
- **France-Angola**
Nouvel axe de diversification en Afrique



Côte d'Ivoire

Guide business 2014



Dossier spécial **Vietnam**

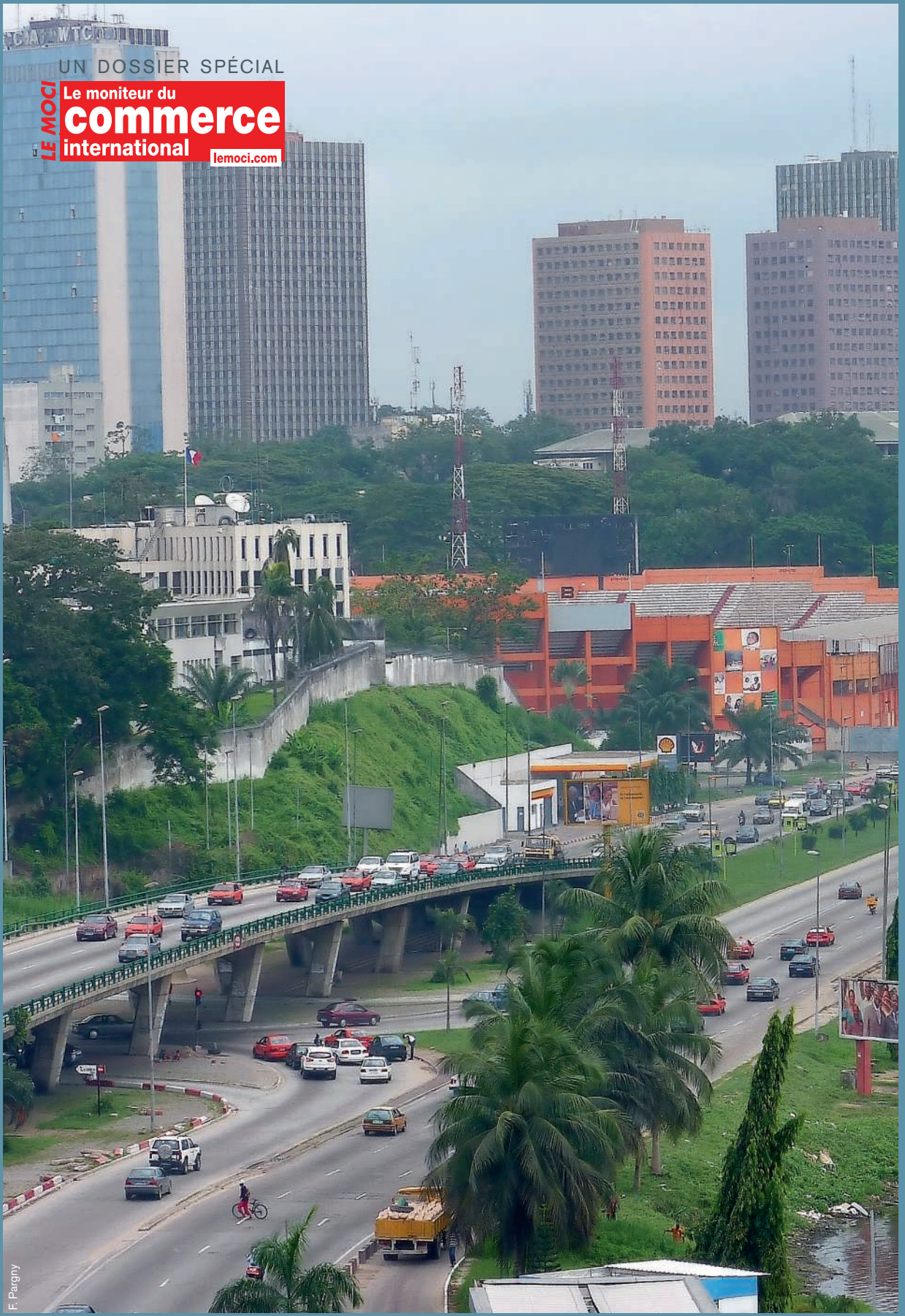
Le retour de la croissance aiguisé l'intérêt des entreprises

UN DOSSIER SPÉCIAL

LE MOCI

Le moniteur du
commerce
international

lemoci.com



Côte d'Ivoire

Guide business 2014

Pour réaliser son ambition – accéder à l'émergence vers 2020 – la Côte d'Ivoire doit mobiliser les investisseurs privés, notamment internationaux. D'où l'important Plan national de développement qui vise en priorité à couvrir tout le territoire en infrastructures de transport modernes. Et ce, malgré les dysfonctionnements qui persistent.

*Une enquête coordonnée par François Pargny
avec Killian Kra et Gilbert Kende à Abidjan*

Adopté le 28 mars 2012, le Plan national de développement (PND) 2012/2015 est une stratégie globale de développement à moyen terme pour transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent à l'horizon 2020. Un des objectifs est de porter le taux d'investissement public de 3 % du produit intérieur brut (PIB) en moyenne pendant les dix dernières années à 9,3 % en 2014 et 9,7 % en 2015. 2013 devait être l'année charnière, celle marquant l'entrée dans une ère d'investissements massifs, levier d'une croissance soutenue, en moyenne de 10 % entre 2014 et 2015. La réalisation du PND exige un volume d'investissement global d'environ 22 milliards de dollars. Les autorités ivoiriennes s'attendant pour la période 2013-2015 à environ 19 milliards de dollars d'investissement, dont 8,4 milliards de dollars du secteur public et 10,6 milliards du secteur privé. D'où l'importance de la réunion du Groupe Consultatif (GC) de Paris, qui s'est tenue les 4 et 5 décembre 2012 à la représentation de la Banque Mondiale à Paris, pour convaincre les bailleurs de fonds de financer le PND.

D'abord, parce qu'après une décennie de sous-investissements et d'absence d'entretien, le secteur du transport se trouve confronté à

d'énormes difficultés : dégradation des infrastructures aussi bien routières, ferroviaires, maritimes qu'aéroportuaires ; inadéquation des services de transport ; insuffisante fluidité et tracasseries routières... Ce secteur est, à juste titre, considéré comme l'un des maillons forts à encourager dans le PND. Le montant des investissements qui devrait être alloué aux infrastructures et transports s'élève à 2 819,969 milliards FCFA*, représentant ainsi une part relative de 25,46 %.

Ensuite, les objectifs visés sont nombreux : améliorer le cadre légal et réglementaire du secteur des infrastructures et des services de transports terrestres et maritimes, réhabiliter et développer les infrastructures routières. C'est l'an dernier que le prolongement de l'autoroute du Nord a été achevé. Mais d'autres grands chantiers sont également en cours de réalisation ou d'achèvement, à l'instar de l'autoroute Abidjan-Bassam, du 3^e pont d'Abidjan reliant les communes de Riviera et Marcory, du pont de Jacqueline (à une trentaine de kilomè-

tres d'Abidjan), du pont de la Marahoue dans le centre ouest, dont la première pierre a été posée en 2013. Et, pour le transport urbain, les discussions sur le projet de train urbain d'Abidjan sont quasiment bouclées. Mais, à l'image des besoins de la population relativement à ce secteur, une multitude de projets attendent encore leur démarrage.

Malgré la volonté clairement affichée de diversifier ses partenaires économiques, la Côte d'Ivoire continue d'entretenir des relations privilégiées avec la France qui demeure le premier investisseur étranger dans le pays. Selon les statistiques de la Banque de France, le pays détient le plus important stock d'investissements étrangers en Côte d'Ivoire (787 millions d'euros à fin 2011). Les entreprises françaises occupent ainsi une place centrale dans l'économie ivoirienne. Tous les grands groupes traditionnellement présents en Afrique (BNP Paribas, Société Générale, Groupe Bolloré, Bouygues, Orange, CFAO, Castel, Compagnie Fruitière, Total, CMA-CGM, etc.) sont implantés en Côte d'Ivoire,

Le secteur des infrastructures est, à juste titre, considéré comme l'un des maillons forts à encourager dans le PND.

employant près de 35 000 personnes au total. Aujourd'hui, elles contribuent à hauteur de 50 % aux recettes de l'État en matière d'impôt sur les bénéfices, et leurs chiffres d'affaires cumulés représentent environ 30 % du PIB. La filiale de la Société Générale (la SGBCI) est la première banque du pays, la filiale de BNP-Paribas étant la quatrième. Elles gèrent environ les deux tiers des comptes des fonctionnaires ivoiriens.

Quant à Bolloré Africa Logistics, il est un acteur important du trafic maritime (concessionnaire du quai à conteneurs sur le port d'Abidjan et adjudicataire du futur second terminal du même port) et ferroviaire (exploitation de la ligne de chemin de fer reliant la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso au travers de sa filiale Sitarail). Le groupe France Telecom dispose de deux filiales, Orange Côte d'Ivoire et CI Télécom, tous les deux leaders du marché de la téléphonie fixe (monopole) et mobile. Dans les travaux publics, la société Franzetti (groupe Veolia) est restée active malgré les crises. D'autres grands groupes ont réactivé leur présence depuis la sortie de crise en mai 2011. C'est le cas de Bouygues Construction, dont la filiale ivoirienne Socoprim pilote la construction du 3^e pont de la capitale économique ivoirienne.

Des acteurs économiques plus spécifiques au terrain ivoirien sont également présents, en particulier les entreprises cacaoyères Touton SA et Cemoi. Cette forte et longue pré-

sence du secteur privé français en Côte d'Ivoire reste un avantage certain pour l'implantation de nouvelles entreprises désireuses de participer au PND 2012-2015. Elles sont plusieurs, déjà, à frapper à la porte.

Dans le domaine agricole, le groupe Louis Dreyfus Commodities est engagé dans un projet rizicole dans le nord de la Côte d'Ivoire. Serge Schoen, directeur général du Groupe, a révélé que sa structure entend installer une unité qui va blanchir 100 000 tonnes de riz paddy, créer de multiples emplois, investir dans l'irrigation, la viabilisation, et quadrupler la production de riz, pour la faire passer de 100 000 à 400 000 tonnes.

Cemoi, quant à lui, va implanter une usine de chocolat à Abidjan – pour un investissement d'environ quatre milliards de FCFA a annoncé le groupe français – afin de favoriser la transformation du cacao en Côte d'Ivoire. Démarche similaire pour le Groupe martiniquais Bernard Hayot (GBH), en pole position pour implanter ses premières plantations industrielles d'ananas en Côte d'Ivoire, rejoignant ainsi la Compagnie fruitière dans une filière qui jouit déjà d'une belle hégémonie dans le secteur banane-ananas.

Compte tenu de leur forte présence, les entreprises françaises devraient être parmi les plus intéressées par le programme de privatisation. En février dernier, un comité de privatisation a été mis en place. Par ailleurs, un nouveau code des investissements est en passe d'être

adopté. Et l'État a engagé la réhabilitation des infrastructures et procédé au réaménagement des zones industrielles.

En février 2012, le tribunal de commerce a été mis en place. Il a ainsi reçu, entre octobre 2012 et décembre 2013, 3 262 requêtes et engagé 1 739 procédures. Le système judiciaire ivoirien souffre de dysfonctionnements liés, entre autre, aux difficultés d'accès des populations à la justice. Les prestations sont coûteuses, les services judiciaires éloignés. S'y ajoute la méconnaissance de la loi, du droit et des procédures judiciaires.

Le PND a aussi prévu une enveloppe de 270,372 milliards de FCFA pour combattre les disparités régionales en Côte d'Ivoire, le déséquilibre entre la capitale économique et le reste du pays, le milieu urbain et le milieu rural. Si, pour l'heure, le pays reste confronté à l'inégale répartition de la population, à la faible participation des acteurs locaux, particulièrement des jeunes, des femmes et des médias au processus de développement, 2013 est restée une année particulière. Les élus locaux, agents et acteurs du processus de décentralisation ont bénéficié de sessions de formation. Mais force est de constater que de nombreux autres projets, notamment dans la construction, la réhabilitation et l'équipement de bâtiments administratifs, restent encore à réaliser.

Killian Kra et

Gilbert Kende à Abidjan

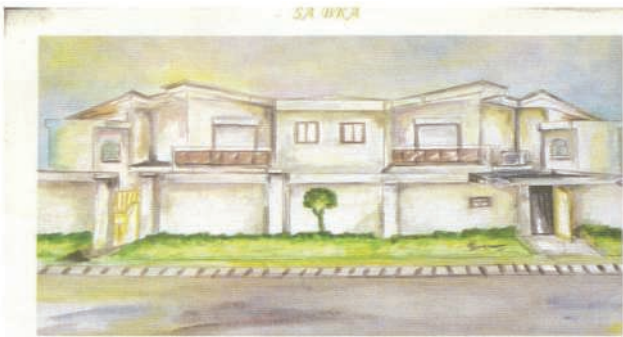
*1 EUR = 655,9 FCFA

L'Etat investit dans la sécurité et la réconciliation nationale

La situation sécuritaire constitue un des défis majeurs du gouvernement. En 2013, le gouvernement a ainsi dégagé une enveloppe globale de 323,400 milliards de FCFA, ce qui représentait 2,92 % du montant total du Plan national de développement (PND) 2012-2015, dont 131,950 milliards de FCFA pour l'année 2013. Ces fonds ont été essentiellement affectés à l'équipement et à la modernisation des forces de Défense et de Sécurité, à la réhabilitation des infrastructures de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire et à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres (ALPC). Pour les autorités ivoiriennes, il est urgent de rétablir les bases d'un équi-

libre social qui fait encore défaut en Côte d'Ivoire et doit lui permettre de devenir un pays prospère et stable. Visant à la fois la cohésion sociale et la réconciliation nationale, le Programme national de cohésion sociale (PNCS) a permis, avec l'appui des populations, de mener à bien plusieurs actions d'envergure, comme la prévention des conflits fonciers dans le département de Djékanou (Tolakro, au centre de la Côte d'Ivoire), une zone d'exploitation de l'hévéa et du teck, ou l'instauration d'un dialogue pour régler les tensions entre communautés dans le village d'Angbovia (Bouafé) où de violents affrontements s'étaient produits en juillet 2013.

K. K. et G. K.



SOCIETE D'AVOCATS BAZIE, KOYO, ASSA

Abidjan 8, Rue B 15 Cocody
08 BP 2614 Abidjan 08
Tél : + 225 22 44 38 85/22 44 39 08
Fax : + 225 22 44 38 88
avocatsbka@sabka.ci

**Votre partenaire en matière d'assistance
et de conseil juridique et fiscal pour
vos investissements dans l'espace OHADA**

Une équipe structurée et expérimentée

Depuis **plus de vingt ans** nous offrons à nos clients (Sociétés, PME, Particuliers, Etat) notre expérience et nos compétences dans les domaines variés du droit.

L'expérience des associés de la SA BKA a débuté en 1989 et le cabinet a pu se positionner sur le marché du droit et notamment le droit des affaires.

Une équipe pluridisciplinaire

(Avocats, Fiscalistes, Juristes) au service quotidien des consommateurs du droit pour des prestations bilingues (anglais et français) et pour une assistance efficace.

Elle a une grande pratique de l'assistance juridique, judiciaire, fiscale et douanière.

Elle s'adapte aux objectifs et enjeux stratégiques et économiques des clients.

La disponibilité et la compétence de l'équipe permet de développer une réactivité et une efficacité dans la conduite des missions. Des interventions ponctuelles ou de longue durée dans un esprit pro-actif de conseil et d'assistance.

Nos clients quels que soient leur taille, qualité et domaine d'activité sont assurés d'un suivi personnalisé dans toutes les étapes de leur croissance.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DE LA SA BKA

Département Conseil

Droit des sociétés et Droit des affaires

Arbitrage

Maître Sylvère KOYO

Avocat associé

- assistance juridique au Gouvernement et aux entreprises publiques ;
- consultance en matière d'études de projets ;
- rédaction de textes législatifs et réglementaires ;
- conseils en matière d'investissements ;
- restructuration d'entreprises privées ;
- privatisation d'entreprises du secteur parapublic ;
- audit juridique ;
- droit OHADA des sociétés (constitution, secrétariat juridique) ;
- droit des entreprises publiques ;
- négociation et rédaction de contrats ;
- arbitrage (OHADA, CCI, ad hoc)

Département Contrats internationaux

Banque et Finances

Assurances et Transports

Maître Ghislaine MOÏSE-BAZIE

Avocat associé, co-gérant

- droit bancaire et du financement ;
- réglementation UEMOA ;
- droit du contrôle des changes ;
- contrats internationaux ;
- droit du transport ;
- droit commercial (concurrence, distribution...);
- droit des assurances, réglementation CIMA.

Département Contentieux

Maître Simone ASSA-AKOH

Avocat associé, co-gérant

- recouvrements judiciaire et amiable des créances ;
- réglementation OHADA et UEMOA en matière de saisie, voies d'exécution ;
- suivi des prestations judiciaires et des procédures contentieuses devant les juridictions civiles, commerciales, pénales, sociales, administratives, arbitrales, disciplinaires, ou autres ;
- contentieux des assurances ;
- contentieux maritime ;
- contentieux civil ;
- contentieux du droit de la famille ;
- procédures collectives (faillite et liquidation judiciaire) ;
- droit humanitaire.

Département Fiscalité - Douanes

Monsieur Jean-Martial AMESSAN

Conseil fiscal

Avocat associé, co-gérant

- fiscalité des entreprises et des personnes, tant en matière d'impôts directs que d'impôts indirects et taxes diverses ;
- fiscalité des groupes de société ;
- restructuration (fusions, scissions, apport partiels d'actifs) ;
- code des Investissements – incitations fiscales ;
- fiscalité internationale, traitement fiscal des flux internationaux ;
- conventions fiscales ;
- procédure fiscale, recouvrement de l'impôt, contrôle fiscal, sanctions fiscales, contentieux fiscal.



CHIFFRES CLÉS

Superficie : 322 463 km²
Population 2012 : 20,6 millions d'habitants
Population urbaine 2012 : 52,06 %
Population féminine 2012 : 49,15 %
Produit national brut 2012 : 21,6 milliards de dollars
Croissance économique : 8,7 % en 2013, 9,8 % en 2014 (projection)
Inflation 2013 : 2,5 %
Importations : 9,563 milliards d'euros en 2013 (+ 27,58 % /2012) ; 1,683 milliard d'euros entre janvier et mars 2014

(- 26,14 %/janvier-mars 2013)
Exportations : 10,334 milliards d'euros en 2013 (+ 24,15 % /2012) ; 2,68 milliards d'euros entre janvier et mars 2014 (+ 13,55 %/janvier-mars 2013)
Taux de change au 30/04/2014 :
Monnaie locale : franc CFA BCEAO (XOF)
 1 XOF = 0,0021 USD, 1 USD = 473,8170 XOF
 1 XOF = 0,0015 EUR, 1 EUR = 655,9570 XOF

Sources : FMI, Banque mondiale, Bad, GTA/GTIS